



#### LE RAPPORTEUR GENERAL

PREMIER MINISTRE

# Relevé des principales conclusions De la Séance plénière de la CNCD du 24 juin 2024

\_

Une Séance plénière (1ère session de l'année 2024) de la Commission nationale de la Coopération décentralisée (CNCD) s'est tenue au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), salle Félix Eboué, site Invalides à Paris, sous la présidence de la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères chargé du Développement et des Partenariats internationaux, le <u>lundi 24 juin 2024 à 10h</u>, sur la base de l'ordre du jour examiné par sa Commission permanente en date du 5 juin 2024.

\*

Allocution de Mme Chrysoula ZACHAROPOULOU, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères chargé du développement et des partenariats internationaux

(Résumé analytique / Une transcription intégrale sera livrée avec le Compte rendu officiel de la CNCD)

La secrétaire d'Etat tient à réaffirmer d'entrée, malgré un contexte politique incertain, l'importance d'une « Equipe France », rassemblant les ambassades, les opérateurs du ministère et de tous les acteurs de la coopération internationale, au premier rang desquels figurent ceux de la coopération décentralisée. Il faut maintenir un lien de confiance pour faire face à la brutalisation du monde. Cela demande des réponses coordonnées, des partenariats d'égal à égal, une conscience des problèmes de l'autre. La ministre évoque le suivi des Assises de la diplomatie parlementaire et de la coopération décentralisée tenues le 11 mars 2024, un processus par étape dans le respect des compétences de chacun. Elle souligne aussi le rôle des conseillers diplomatiques des préfets de région (CDPR) et présente la situation dans les différents espaces de crise.

Elle évoque d'abord le Proche-Orient et salue le travail du Centre de crise et de soutien (CDCS), décrit l'impact de la crise à Gaza sur les coopérations franco-palestiniennes en Cisjordanie. Elle précise que la DCTCIV, interlocuteur privilégié sur ce dossier, a adapté son dispositif en conséquence et travaille avec notre Consulat général à Jérusalem.

En ce qui concerne le soutien à l'Ukraine, victime de l'agresseur russe qui continue à s'attaquer aux infrastructures civiles, plus de 7,5 millions d'euros d'aide ont été consacrés par les collectivités territoriales en 2022, préfigurant des partenariats à plus long terme de reconstruction et de modernisation. Les accords entre les présidents Macron et Zelensky, signés le 7 juin, ont précisé les engagements et rendent désormais possible l'intervention de l'Agence française de développement en Ukraine.

Pour l'Arménie, la secrétaire d'Etat rappelle l'engagement inconditionnel, complet et constant de la France, avec une aide humanitaire qui la situe au premier rang, pour protéger l'indépendance et l'intégrité de ce pays démocratique. Elle salue la nouvelle coordonnatrice des coopérations franco-arméniennes, Mme Florence Provendier.

A propos de l'Afrique, continent qui lui est cher, il faut renouveler la relation et l'étendre à l'Afrique orientale et centrale où s'est exprimé un besoin de France. La situation au Sahel, après cinq coups d'Etat que nous déplorons, ne permet pas de recommander la poursuite des coopérations décentralisées et nous avons dû, pour l'instant, nous adapter à cette situation.

Après avoir dit son intérêt pour les Assises par pays et remercié le MEAE, CUF et l'AFCCRE de les organiser, elle conclut en soulignant l'effort sans précédent du MEAE, avec une APD qui a augmenté de 50 % entre 2017 et 2023. Elle rappelle les priorités : la lutte contre le dérèglement climatique, l'éducation, la santé et toutes les activités représentant des leviers du progrès. Il s'agit d'un élan collectif avec la société civile, dont nous devons être fiers. L'APD des collectivités territoriales a atteint un montant record, en progression de 12 %, de 174 millions en 2022 à 181 millions d'euros en 2023. Elle remercie les membres de la CNCD pour leur détermination, leur mobilisation concrète et leur accompagnement dans son action.

Le vice-président, M. Patrick Molinoz, remercie à son tour la ministre et réaffirme l'importance des collectivités territoriales en matière de solidarité internationale, y compris dans un contexte politique modifié. Il évoque ses attentes quant aux suites des Assises de la diplomatie parlementaire et de la coopération décentralisée du 11 mars 2024, qui ne sont qu'un début. Il souhaite que le secrétariat de la CNCD établisse un document de suivi et que la mise en œuvre donne lieu à des points d'étape plus réguliers. Sur l'ordre du jour, il exprime le regret que n'y figure pas une rubrique sur la stratégie de gouvernance territoriale et sur le groupe Territoires du CNDSI. Il s'interroge aussi sur la réforme administrative du ministère qui a intégré la DAECT dans la nouvelle DCTCIV et dit son attachement et celui des élus à ce que la CNCD perdure, sans être diluée dans un ensemble plus large, la CNCD et le CNDSI ayant chacun leur raison d'être. Il met aussi l'accent sur la décision d'organiser un Forum France-Ukraine et la nécessité de prendre une décision à ce propos en temps utile.

La secrétaire d'Etat confirme que ce sera au prochain gouvernement de prendre les décisions mais déclare qu'il n'y a eu, en aucune façon, de stratégie de fusion.

\_\_\_\_\_

Cette partie de la séance est introduite par un exposé de M. Philippe Lalliot, directeur du Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du ministère, qui rappelle qu'il croit à la coopération décentralisée et énumère les responsabilités prioritaires de son service ainsi que les moyens qu'il y consacre.

En ce qui concerne les <u>Territoires palestiniens</u>, il présente les positions de la diplomatie française, ainsi que les paramètres budgétaires et techniques de leur mise en œuvre, évoquant les opérations humanitaires et le rôle du FACECO. Des précisions sont apportées, notamment par M. Alexandre Calvez, rédacteur à la direction ANMO, sur la situation dramatique, non seulement à Gaza, mais aussi en Cisjordanie, ainsi que par M. Antoine Le Solleuz au titre des actions menées par Cités Unies France.

Pour ce qui est du <u>Sahel</u>, Mme Marion Bourgain, sous-directrice d'Afrique occidentale au MEAE, décrit la situation dans les trois Etats qui suivent des trajectoires semblables (Burkina Faso, Mali, Niger) ainsi que leur environnement géopolitique régional. Des questions sont abordées sur ces points par les représentants de CUF, de l'AIMF, de l'AIRF (ce dernier aussi au titre de la région Auvergne-Rhône-Alpes), montrant en particulier que les organisations de la francophonie peuvent contribuer à maintenir des relations dans un contexte difficile au plan bilatéral. La ministre résume le débat en disant qu'il faut accepter les réalités et adapter notre attitude en conséquence. Après une intervention de M. Molinoz disant qu'il ne faut pas couper les ponts avec les partenaires traditionnels, la secrétaire d'Etat insiste sur la nécessité de regarder ce continent avec des yeux différents.

A propos de <u>l'Arménie</u>, Mme Florence Provendier, coordonnatrice nouvellement désignée, rappelle les évolutions dramatiques depuis la Guerre des 44 Jours et la profonde solidarité qui existe avec ce pays, sur des valeurs communes et l'engagement de 62 collectivités territoriales françaises. Suivent des remarques de l'AIMF et du CDCS.

Pour <u>l'Ukraine</u>, la présentation est faite par M. Sylvain Guiaugué, sous-directeur de l'Europe continentale au MEAE, et par le vice-président de la CNCD, M. Patrick Molinoz, qui résume les travaux du groupe de travail institué par la CNCD, mentionnant les liens avec les questions de gouvernance locale, y compris dans leur dimension européenne, et les perspectives de coopération à plus long terme, sur lequel le groupe de travail s'est engagé à produire un vade-mecum. Ce propos est complété par des interventions des représentants de l'AFCCRE et des RRMA.

#### \*

### POINTS DIVERS. Les points suivants donnent lieu à communication écrite :

- Aperçu sur les assises et grandes échéances bilatérales
- Bilan de la campagne d'appels à projets 2024 (présentation par la DCTCIV).
- Aide publique au développement (APD).

## Approbation du compte rendu de la séance du 19 juin 2023

Sur présentation du rapporteur général, M. Pierre Pougnaud, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Dans un bref propos conclusif, le vice-président de la CNCD remercie les participants, souhaitant qu'à l'avenir la durée des plénières de la CNCD soit supérieure (3h au lieu de 2h).

L'ordre du jour ayant été traité, la séance a pris fin à 12 heures 20.